

**OBJET COMPTE ADMINISTRATIF 2006
REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

La Régie Marchés et Droits de Place, chargée de la gestion des marchés fixes et forains de la Commune ainsi que de l'occupation privative du domaine public communal à des fins commerciales, est un service public doté de l'autonomie financière qui dispose d'un budget propre - distinct de celui de la Commune. Et, à la clôture de l'exercice, la réalisation du Budget de la Régie est retracée au travers de deux documents qui sont respectivement :

- le Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part ;
- le Compte de Gestion pour ce qui est du Comptable d'autre part.

Les prévisions budgétaires retenues au titre de 2006 s'équilibraient respectivement à la somme de :


- * 985 561,42 € pour la Section Investissement,
- * 2 045 132,18 € pour la Section Fonctionnement.

L'exécution du Budget 2006 de la Régie se traduit par un excédent global de 109 427,78 € Sections Investissement et Fonctionnement confondues. Soit encore, en tenant compte des résultats des exercices antérieurs, un excédent cumulé global de 1 800 291,69 €.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
EXERCICE 2005			
Report à nouveau	595 731,73 €	1 095 132,18 €	1 690 863,91 €
EXERCICE 2006			
Recettes	27 418,57 €	823 125,52 €	
Dépenses	46 759,26 €	694 357,05 €	
Résultat de l'exercice	- 19 340,69 €	128 768,47 €	109 427,78 €
Résultat cumulé de clôture	576 391,04 €	1 223 900,65 €	1 800 291,69 €

Ces résultats étant conformes à ceux issus du Compte de Gestion du Receveur Municipal, je vous demande donc d'approuver le Compte Administratif 2006 de la Régie Marchés et Droits de Place, et de prendre acte du rapport d'activité que vous trouverez en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE

LE MAIRE DE SAINT-DENIS
LE MAIRE • Régie • Paul VICTORIA

OBJET COMPTE ADMINISTRATIF 2006
REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 07/2-07 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Pascal HO-CHUI, 12ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale (la Commission Développement Economique, Tourisme et Coopération n'ayant pu se tenir) ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE

1 voix contre

Mme Marie-Cécile SEIGLE-VATTE

5 abstentions
(dont 2 votes par procuration)

M. Michel TAMAYA,
Mmes Edith NALEM et Marie Monique ORPHE

pour

autres élus présents et mandatés

Approuve le Compte Administratif 2006 de la Régie Marchés et Droits de Place qui fait apparaître :

- un excédent cumulé de	576 391,04 €	en Section Investissement,
- un excédent cumulé de	1 223 900,65 €	en Section Fonctionnement,
soit un excédent cumulé global de	1 800 291,69 €.	

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 6 JUL. 2007



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

DG/ Aménagement et Développement Urbain

Direction Domaine et Economie
Régie Marchés et Droits de Place

Affaire suivie par Haroune ISSABAY
Téléphone 0262 40 08 52

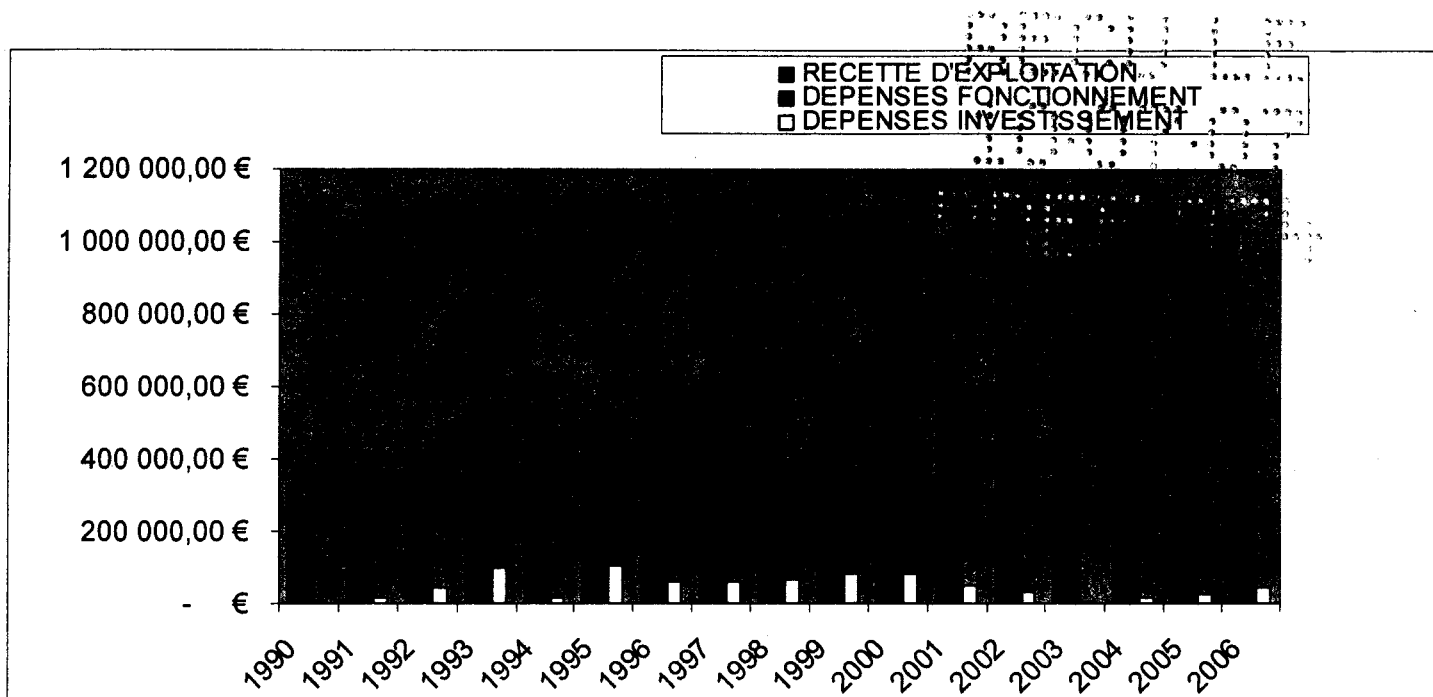
COMPTES ADMINISTRATIFS 2006 RAPPORT D'ACTIVITES DE L'EXERCICE

Le principe de libre administration permet aux collectivités de choisir le mode de gestion de leurs services publics : aux côtés de la gestion directe ou déléguée, la création d'une régie à personnalité morale et autonomie financière ou à seule autonomie financière constitue une troisième voie. Il s'agit alors pour la collectivité de distinguer la gestion d'un service public local en confiant celle-ci à un organisme spécialement créé à cet effet, afin - notamment - d'apprécier la qualité du service dispensé et son coût.

C'est ainsi que, en application des dispositions du décret n°88-621 du 6 mai 1988 modifiant le Code des Communes applicables aux régies communales et relatives aux régies départementales, le Conseil Municipal créa la Régie Marchés et Droits de Place par délibération du 24 juin 1989. Cette structure, dotée de la seule autonomie financière, a pour missions de gérer les marchés fixes et forains de la Commune ainsi que l'occupation privative du domaine public communal à des fins commerciales ; conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux services publics à caractère industriel et commercial.

L'une des caractéristiques principales des régies est de disposer d'un budget autonome, propre et distinct de celui de la Collectivité de rattachement et dont l'exécution pour l'exercice 2006 se traduit par un excédent global de 109 427,78 € Sections Investissement et Fonctionnement confondues. Soit encore, en tenant compte des résultats des exercices antérieurs, un excédent cumulé global de 1 800 291,69 €.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
EXERCICE 2005			
Report à nouveau	595 731,73 €	1 095 132,18 €	1 690 863,91 €
EXERCICE 2006			
Recettes	27 418,57 €	823 125,52 €	
Dépenses	46 759,26 €	694 357,05 €	
Résultat de l'exercice	- 19 340,69 €	128 768,47€	109 427,78 €
Résultat cumulé de clôture	576 391,04€	1 223 900,65 €	1 800 291,69 €



NB

- 1) Les recettes et dépenses prises en compte dans ce tableau incluent les redevances perçues pour le compte de la Commune à l'occasion des Braderies et Journées Commerciales et qui sont ensuite reversées au Budget principal. Il est à noter qu'en 1998 et 1999 les Braderies et Journées Commerciales n'ont pas eu lieu, et qu'en 2005 et 2006, seule la Braderie Commerciale a été organisée.

	Exercice 2004	Exercice 2005	Exercice 2006
Recettes d'exploitation	1 129 066,98 €	985 427,22 €	823 125,52 €
Dépenses de fonctionnement	781 208,20 €	773 093,38 €	694 357,05 €
Dépenses d'investissement	16 925,95 €	27 364,00 €	46 759,26 €

Pour l'exercice 2006, la Régie des Marchés a élaboré le Règlement Intérieur du Petit Marché et a amorcé celui du marché forain du Chaudron.

Parallèlement, la campagne des mises à jour des dossiers des occupants du Domaine Public, du Petit Marché et du Grand Marché a été lancée.

Par ailleurs, les démarches de mise en conformité ont été clôturées. Ces actions se sont traduites par des révisions régulières du conseil d'Exploitation, et la réactualisation des arrêtés de création de régies recette et des régisseurs, et des préposés, conformément aux dispositions réglementaires et législatives en vigueur.

	Exercice 2004	Exercice 2005	Exercice 2006
Dépenses ordinaires	224 160,43 €	224 234,79 €	273 920,25 €
Charges de personnel	364 797,14 €	424 708,45 €	342 482,49 €
Reversement de recettes Braderies	130 061,33 €	133,21 €	530,95 €
Autres dépenses exceptionnelles	9 649,32 €	45 993,20 €	8 004,79 €
Dotations aux amortissements	52 639,98 €	37 023,73 €	27 418,57 €
Total des dépenses	781 308,20 €	773 093,38 €	694 357,05 €

En ce qui concerne les dépenses, le poste le plus important reste celui des charges de personnel.

En dernier lieu, en matière d'investissement, l'année 2006 a constitué une année de transition avec la poursuite de la procédure de mise en conformité des statuts de la Régie qui a constitué l'objectif majeur de la Direction. Ce qui n'a nullement empêché de poursuivre les réflexions et études concernant la mise aux normes des marchés, avec notamment les projets relatifs à la mise aux normes du marché forain des Camélias où l'étude est terminée.

A terme ce processus de mise aux normes devra être étendu à l'ensemble des marchés de la Commune conformément aux prescriptions de l'arrêté du 9 mai 1995. Les démarches en ce sens ont d'ailleurs déjà été initiées.

ARRETE DES SIGNATURES

*1 Une des années au Dip-
port 07/2-31.

*2 Date votes par procuration

*3 - 3 -

*4 - 2 -

Nombre de membres en exercice:
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés

Nombre de voix pour
contre
abstentions

15
15
15
32
15

(Confer "Chapelle de Séver")

Date de convocation du Conseil Municipal
19 juin 2007

Compte Administratif 2006 / Régie Marchés et Droits de Place présenté par le Député-Maire,
A Saint-Denis, le

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en deuxième séance annuelle,
A Saint-Denis, le

Les membres du Conseil Municipal
soussignés



Handwritten signatures and scribbles, including some legible names such as "Laurès", "Parré", "Faber", and "Léon". The page contains approximately 15-20 distinct handwritten marks, ranging from simple initials to complex, stylized signatures.

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu - de la transmission en Préfecture, le
- de la publication, le

Fait à Saint-Denis, le